



Rapport de gestion 2009



➤ Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 9 reprises durant l'exercice 2009. Outre ses tâches courantes de suivi des placements et de la gestion de la Fondation, les décisions suivantes ont été prises relatives à l'avenir de la Fondation :

- mise sur pied d'un plan d'assurance des indépendants en liaison avec Suisseculture ;
- modification de l'allocation stratégique pour favoriser les investissements durables ;
- souscription d'une assurance RC pour les membres du Conseil auprès d'Axa ;
- adoption d'un nouveau règlement de prévoyance pour le 1^{er} janvier 2010 avec des règles simplifiées ;
- examen du règlement de liquidation partielle ;
- appel d'offres et conclusion d'une nouvelle assurance stop loss, adaptée au nouveau plan d'assurance et au nouvel effectif ;

Les membres du Conseil ont participé à une journée de formation sur le thème des placements.

Le Conseil de Fondation n'a pas été modifié dans sa composition pendant l'exercice 2009.

➤ Affiliés et effectifs

Au 31 décembre 2009, 256 employeurs sont affiliés à la Fondation, ce qui représente une augmentation réjouissante de 16.4% par rapport à l'année précédente. Les assurés actifs sont au nombre de 2'002, les assurés temporairement non actifs (appelés « dormants ») au nombre de 599 et les rentiers de 40 ; parmi ceux-ci, 28 retraités, 4 invalides, 3 enfants et 2 conjoints survivants sont gérés par la Bâloise Assurances et 3 retraités sont gérés directement par la Fondation.

➤ Résultats de l'exercice

L'exercice 2009 est particulier dans la mesure où il s'agit du 1^{er} exercice en autonomie. Le résultat avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs est un bénéfice de CHF 2'509'833 dû essentiellement à la bonne performance financière de l'ordre de 9%. L'autonomie de la gestion des titres nécessite la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs dont l'objectif est fixé à 14% des engagements, soit CHF 5'125'908 au 31.12.2009. Après dissolution des fonds libres au 31.12.2008 de CHF 2'151'911 et l'attribution du bénéfice de CHF 2'509'833, la réserve de fluctuation de titres est dotée à fin 2009 d'un montant de CHF 4'661'744, soit à 91% de son objectif.

Au point de vue du bilan, les placements représentent un montant de CHF 41 millions, dont 61% en créances de montant fixe, 25% en actions et 9% en immobilier. Le solde représente des liquidités et des créances directes. Les engagements au passif représentent CHF 36,6 millions dont CHF 35,4 millions pour les assurés actifs, CHF 0,6 millions pour les rentiers et CHF 0,6 millions en provisions techniques. Le degré de couverture de la Fondation est de 113,3%, ce qui reflète une situation saine à fin 2009.

On notera aussi que le fonds de secours qui sert à fournir des aides à des assurés dans des circonstances particulières de ressources, a été utilisé pour verser une prestation de CHF 2'400.- au cours de l'exercice. Il présente au 31.12.2009 un solde de CHF 110'007.

➤ Gestion financière

A partir du 1^{er} janvier 2009, 2 mandats de gestion ont été confiés, l'un à la banque Pictet, l'autre à Pensofinance, pour chacun 50% du portefeuille. Les performances réalisées en 2009 sont de 8,64% pour la banque Pictet et de 9,26% pour Pensofinance. Le résultat net des placements est de CHF 3,3 millions dont CHF 2,6 millions de gains non réalisés. Le 2/3 de la performance provient des actions.

➤ Règlement de prévoyance

Le nouveau règlement de prévoyance mis en place fin 2009 et début 2010 apporte non seulement une amélioration des prestations mais aussi une simplification bienvenue du plan de prévoyance. Ainsi, dès 2010, les montants fixes de la rente d'invalidité et du capital décès ont été supprimés ; par contre les prestations de base tant pour l'invalidité que pour le décès ont été sensiblement améliorées. Le seuil d'entrée pour les risques décès et invalidité a été supprimé. De plus, tout en laissant le financement global inchangé (à 15%), le taux de bonification épargne des assurés âgés de moins de 45 ans a été augmenté comme le montre le tableau suivant :

Age de l'assuré	Bonification (en % du salaire)	
	Avant 2010	Dès 2010
17-34	8%	9%
35-44	8%	10%
45-54	11%	11%
55-65	13%	13%